

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959 - 1960

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 1^{er} décembre 1959.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1960, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CRÉDITS
ET DES DISPOSITIONS SPÉCIALES

ANNEXE N° 12

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

IV. — Commissariat général du Plan d'équipement
et de la productivité.

Rapporteur spécial : M. André ARMENGAUD

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, vice-présidents ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Fernand Auberger, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desacré, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Fernand Malé, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Guy Petit, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 300, 328 (annexe 13), 339 (tome II, annexe VI), et in-8° 68.
Sénat : 65 (1959-1960).

Mesdames, Messieurs,

Le budget du Commissariat général du Plan d'Equipement et de la Productivité se présente de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1959.	SERVICES votés.	AUTORISA- TIONS nouvelles.	CREDITS prévus pour 1960.	DIFFE- RENCES entre 1959 et 1960.
	(En nouveaux francs.)				
Dépenses ordinaires.					
Titre III. — Moyens des services...	1.828.480	1.875.173	+ 799.389	2.674.562	+ 846.082
Titre IV. — Interventions publiques.	»	»	+ 1.968.500	1.968.500	+ 1.968.500
Totaux.....	1.828.480	1.875.173	+ 2.767.889	4.643.062	+ 2.814.582

Votre Commission des finances l'a examiné à un double point de vue : budgétaire et philosophique.

I. — L'aspect budgétaire.

L'Annexe I — *services votés* — n'appelle pas de commentaires particuliers. L'augmentation des crédits demandés pour 1960 s'élève, mais au seul titre des rémunérations principales (31-01), des indemnités (31-02, 31-91) et des prestations et versements obligatoires (33-91), à 46.693 NF.

Cette majoration, qui représente moins de 2,5 % du total des services votés, tient uniquement à la répercussion, en année pleine, des mesures relatives aux traitements des personnels civils et militaires (hausse de 4 % à partir du 1^{er} février 1959, décret n° 59-156 du 7 janvier 1959).

L'Annexe II vise les *autorisations nouvelles*.

A ce titre, l'accroissement des dépenses en 1960 est sensible. En effet, elles passent de 1959 à 1960 de 1.828.480 NF à 4 millions 643.062 NF, soit une majoration de 2.814.582 NF dont 46.693 NF représentent uniquement l'augmentation des services votés.

Mais cet accroissement des dépenses est plus apparent que réel. En effet :

— le 4 février 1959, les services du Commissariat à la Productivité, dont le coût annuel s'élevait à 2.669.220 NF, ont été transférés au Commissariat au Plan et le personnel qui en dépendait a été mis à la disposition dudit Commissariat ;

— d'autre part, le Plan a été chargé d'études importantes sur les marchés d'intérêt national, notamment les marchés régionaux, ce qui justifie une majoration de crédits de 36.500 NF.

Autrement dit, la majoration des dépenses du Commissariat au Plan tel qu'il était autrefois, avant l'absorption du Commissariat à la Productivité, est infime.

D'ailleurs, l'examen de son budget depuis 1947 montre que ses dépenses, évaluées en francs courants, ont déchu d'environ 10 % en douze ans. C'est là une manifestation d'une gestion rigoureuse ; les dépenses paraissent avoir été sans cesse calculées au plus juste prix, surtout si l'on tient compte des activités sans cesse accrues du *Commissariat au Plan proprement dit*.

A. — LES SERVICES DU COMMISSARIAT

1° *Le Commissariat général du Plan :*

Sa vocation consiste actuellement :

— à suivre la réalisation du troisième Plan (1958-1961) et à commencer la préparation du quatrième (1962-1965) ;

— à élaborer les plans régionaux destinés à compléter le plan national ;

— à diriger les travaux de plusieurs comités spécialisés du Fonds de développement économique et social, et notamment ceux (qui prennent de plus en plus d'importance) des comités 2 bis et 2 ter, chargés d'établir les programmes urbains, en particulier celui de la région parisienne ;

— à participer à la mise en œuvre du Plan de Constantine par l'entremise de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie, dont le Comité directeur est présidé par le Commissaire général du Plan ;

2° *Le Service de la productivité :*

Quant au Service de la productivité, son activité, qui dans l'ensemble a été très profitable à l'économie française en créant — et ceci est à l'actif de la IV^e République — *un climat nouveau dans un très grand nombre d'entreprises*, tend à accroître sensiblement la production et la rémunération par travailleur. Ce service a essentiellement à gérer les crédits destinés à faciliter, soit à l'échelon national, soit à l'échelon régional, toutes les actions permettant d'accroître la productivité (l'annexe I résume ses activités).

3° *Le Comité permanent des marchés d'intérêt national :*

Ce comité, dont les dépenses s'élèvent à 234.550 NF, a pour objet de préparer pour le Gouvernement des solutions à divers problèmes délicats posés tant par le Parlement que par l'opinion en matière de distribution de produits alimentaires (l'annexe II donne un résumé de ses travaux).

B. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Les dépenses du titre IV concernent les *interventions publiques*. Ces dernières sont destinées :

1° D'une part, à permettre à l'*Association française pour l'accroissement de la Productivité (A. F. A. P.)*, organisme d'exécution souple des recommandations de l'ancien Commissariat à la Productivité, d'intéresser, par une action en profondeur, tous les milieux professionnels aux avantages économiques et sociaux d'un accroissement général de la productivité nationale (l'annexe III résume les principales activités de l'A. F. A. P.) ;

2° D'autre part, à permettre au *Centre de Recherche et de Documentation sur la Consommation (C. R. E. D. O. C.)* de :

— coordonner les études et les renseignements statistiques existants qui peuvent servir à l'établissement de données sur la consommation et les mettre à la disposition des responsables de l'économie et des organisations professionnelles ;

— chercher à connaître les tendances de la demande et, à cet effet, coordonner les enquêtes sur des échantillons de consommateurs afin d'éviter autant que possible les gaspillages d'argent et de temps.

Le C. R. E. D. O. C. est ainsi, avant tout, un organisme de synthèse et de coordination qui apporte une contribution importante aux travaux du Plan, parce qu'il permet de donner à celui-ci des informations précises sur la tendance, bonne ou mauvaise, de la consommation et de faciliter le redressement des orientations jugées inopportunes de celle-ci.

L'activité du C. R. E. D. O. C. en 1959 figure à l'annexe IV. On notera à ce sujet, une étude fort intéressante qu'il a publiée dans le journal « *Consommation* » de juillet-septembre 1959 et qui montre la stagnation moyenne de la consommation française en 1958-1959.

*
* *

L'examen des divers chapitres n'appelle pas, compte tenu des indications précédentes, de larges commentaires.

Votre Rapporteur croit cependant devoir donner à votre Assemblée quelques précisions.

a) *Chapitre 31-01.* — Il a pu apparaître que *la rémunération du personnel contractuel* représentait une somme très importante par comparaison avec la rémunération du personnel titulaire.

La raison de cette anomalie est simple. Jusqu'en 1959, tout le personnel du Commissariat était contractuel. Une partie importante a été titularisée en 1959 ; c'est celle qui correspond aux emplois permanents.

Le crédit ouvert au personnel contractuel s'applique à des experts choisis par le Commissariat pour une mission temporaire d'une durée de un à trois ans et qu'il ne convient pas de titulariser, soit parce qu'ils ont été détachés au Commissariat par les entreprises ou les organisations syndicales qui les emploient, soit parce qu'ils ont été embauchés librement par le Commissariat pour une période ou un travail donné et n'ont, dès lors, pas à être assimilés à des fonctionnaires titulaires.

b) *Chapitre 34-04.* — Il s'agit uniquement du *paiement des honoraires de certains experts* français et étrangers, auxquels le Commissariat au Plan est conduit à demander une étude particulière qui est effectuée en dehors des locaux et sans les services du Commissariat.

C'est ainsi qu'en 1951 un expert américain assista M. Jean Monnet dans les études préparatoires à l'établissement du Traité de la C. E. C. A. et destinées à introduire dans la législation française des dispositions analogues à celles des lois antitrusts américaines.

c) Les explications sur les autres chapitres sont données dans le rapport que notre collègue M. Sanson a déposé devant l'Assemblée Nationale.

II. — La philosophie du Plan.

4.643.000 NF sont ainsi accordés au Commissariat Général du Plan d'équipement et de la productivité pour couvrir ses besoins au cours de 1960.

Ces crédits sont-ils suffisants, excessifs ou trop faibles ? Tout dépend du rôle que doit jouer l'institution. Deux conceptions en sont possibles.

Dans une première, le « Plan » est un *centre d'information*, une société d'économie politique où sont réunis représentants de l'État et représentants du secteur privé. Il publie des documents de synthèse où sont fondues les prévisions de chaque secteur économique et additionnés les projets de chaque entrepreneur, qu'il soit public ou privé, afin de connaître l'allure que prendra, dans le proche avenir, l'évolution d'une économie qui n'est que la somme des diverses activités. Il fournit, soit à la demande, soit spontanément, des monographies sur telle ou telle région, sur tel ou tel secteur. Il prête ses techniciens aux entreprises ou aux organismes professionnels. Mais, à aucun moment, il n'intervient dans une économie de caractère libéral où l'initiative des membres ne connaît d'autres limites que celles imposées par les lois du marché : il ne fait qu'émettre des vœux.

Dans une seconde conception, le « Plan » est *l'organisme moteur et directeur de l'économie* dont les décisions s'imposent à toutes les cellules économiques. Se fondant sur les données de la comptabilité nationale, il lui appartient de déterminer le volume de la consommation publique ou privée et le volume de l'investissement. Il ajuste le taux d'investissement, compte tenu des obligations nationales et internationales qui sont les nôtres :

— d'une part, la poussée démographique qui postule la construction d'écoles et de logements et la création d'emplois ; la néces-

saire harmonie qui doit s'établir dans le développement des différentes régions du pays ; l'absolue nécessité de porter toujours plus haut le niveau de vie des individus ;

— d'autre part, la compétition qui résulte de la participation de la France à la Communauté Européenne ; l'aide sans laquelle la Communauté franco-africaine est vouée à l'échec ; la nécessité de ne pas se laisser dépasser par l'un des deux blocs qui se partagent le monde sur le chemin du progrès technique et économique.

*
* *

Il semble qu'en France, ce soit la première conception qui prévale et qu'on utilise très imparfaitement l'outil essentiel que constitue le Plan.

Il serait injuste d'en faire grief au Gouvernement actuel.

En effet, depuis 1946, les travaux du Commissariat ont été menés sans que la puissance publique étende son attention au-delà de la poursuite de ses objectifs dans le domaine des industries dites de base. Les Gouvernements de MM. Mendès-France et d'Edgar Faure eux-mêmes ne crurent pas devoir donner au Commissariat une vocation supérieure, c'est-à-dire un rôle décisif de direction de l'économie, comme certains d'entre nous l'avaient exposé et demandé.

C'est même le Gouvernement de M. Mendès-France qui rattacha le Plan au Ministère des Finances et des Affaires Economiques, alors que la logique eût voulu que le Ministère des Finances ne fût comme d'autres qu'un élément d'exécution du Plan.

M. Ramadier lui-même, Ministre des Finances du Gouvernement de M. Guy Mollet, n'eut guère plus d'attention pour les travaux du Plan, si l'on s'en réfère au rapport de votre Commission, en 1956, sur le deuxième Plan (cf. le rapport n° 353, C. R., 1956).

Le Gouvernement actuel reste donc dans la ligne classique française, *toujours hésitante entre le retour à l'économie de marché, et la volonté d'accepter l'économie planifiée ou concertée* dans laquelle l'accroissement des taux de consommation est subordonné à celui des taux d'investissement et de croissance économique, compte tenu de la nécessité de n'être à aucun moment dépassé par un pays concurrent.

Rien ne servirait, en conséquence, de procéder maintenant à un tel rattachement des services du Plan au Premier Ministre, si la notion même du rôle du Plan devait demeurer inchangée.

Peut-être le Gouvernement croit-il, comme ses prédécesseurs, que la contrainte des crises économiques ou des accidents climatiques est moins difficile à supporter dans les milieux possédants et autres que celle découlant de l'intervention de l'Etat.

Ce serait peut-être vrai dans l'optique d'une Europe Occidentale statique ; mais cette Europe est menacée de désagrégation sous le double effet de l'individualisme de chacun de ses membres et de l'insuffisance de son taux de croissance, comparé à celui de l'U. R. S. S. ; elle est menacée ainsi de perdre ses amitiés africaines si elle ne sait pas dégager les ressources nécessaires à leur entretien *et elle ne dégagera pas ces ressources dans le cadre d'une économie où le profit est l'unique moteur de l'économie.*

Peut-être le moment est-il venu de reconsidérer la question, de définir clairement le rôle et les pouvoirs du Commissariat au Plan et de méditer l'exemple allemand où, selon notre collègue, M. Kistler, l'institution qui lui correspond, dotée de crédits très importants, pèse de tout son poids sur l'évolution d'une économie pourtant baptisée libérale.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des finances vous demande de voter les crédits du Commissariat général du Plan et de la Productivité.

ANNEXE I

Le Service de la Productivité.

I. — Le Service de la Productivité gère le Fonds National de la Productivité, créé en 1953 à l'aide de la contrevaletur en francs des allocations consenties par le Gouvernement des Etats-Unis pour le développement de la productivité. Ce fonds comporte deux sections :

A. — Une section « subventions » dont les crédits sont attribués à des organismes professionnels (industriels, agricoles, commerciaux, etc.), interprofessionnels ou régionaux en vue :

— de contribuer à la mise en place de réalisations exemplaires et d'expériences pilotes destinées à faire la preuve qu'une action d'amélioration de la productivité, dans tel ou tel secteur de l'économie, est possible et fructueuse ;

— d'assurer le démarrage d'organismes de recherches d'information, de formation ou de perfectionnement aux techniques de productivité (organisation du travail, gestion, contrôle budgétaire, manutention, contrôle statistique de la qualité, etc.) ;

— d'aider au groupement d'entreprises — notamment de P. M. E. — désireuses d'améliorer, aux moindres frais, leur organisation ou leur gestion, de se livrer à des échanges d'expériences et de créer des services communs d'études et de prospection ;

— de favoriser la recherche et l'exploitation des techniques nouvelles (recherche opérationnelle, socianalyse, etc.).

A ce titre, le Service Productivité anime et contrôle plus de deux cent cinquante projets spéciaux représentant un total de crédits supérieur à 2 milliards. Il accorde en particulier son soutien à trente-cinq centres professionnels (1), à vingt centres régionaux (2) et à de nombreux instituts et centres de formation (3).

Il préside aux travaux de près de quarante groupements de P. M. E. (groupes d'auto-organisation ; groupements interentreprises, etc.).

Il poursuit une action importante en matière d'industrialisation du bâtiment (chantiers pilotes) et de vulgarisation agricole (C. E. T. A.).

(1) Sidérurgie ; Construction métallique ; Chaudronnerie-tôlerie ; Soudure ; Outillage à main ; Forge et estampage ; Optique et instruments de précision ; Industrie horlogère ; Industries de carrière et matériaux de construction ; Tuiles et briques ; Porcelaine ; Jute ; Laine ; Coton ; Soierie ; Lingerie, Bonneterie ; Cuir ; Industries laitières ; Industrie des Corps gras, etc.

(2) Strasbourg, Mulhouse, Nancy, Reims, Lyon, Lons-le-Saunier, Rodez, Saint-Etienne, Mende, Marseille, Montpellier, Toulouse, Pau, Bordeaux, Limoges, Rouen, etc.

(3) Instituts de préparation à l'administration des entreprises des Universités d'Aix, Marseille, Montpellier, Toulouse, Alger, Poitiers, Bordeaux, Rennes, Caen, Lille, Nancy, Strasbourg, Paris, Lyon, Grenoble.

Institut d'études supérieures des techniques d'organisation.

Institut de perfectionnement dans les méthodes de contrôle de gestion.

Centre national de l'automatisation.

Centre de formation des ingénieurs aux applications industrielles de la statistique.

Centre de recherche opérationnelle.

Institut des sciences humaines du travail.

Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail, etc.

Il se tient à la disposition des firmes et entreprises pour les aider à faire effectuer des diagnostics rapides et pour leur donner les orientations nécessaires (50 diagnostics en 1959).

L'impulsion qu'il donne ainsi à la diffusion des techniques de productivité lui impose de se préoccuper des conséquences sociales de leur application.

En particulier, outre une aide importante aux actions de formation syndicales et aux bureaux d'études des trois Centrales syndicales libres, il convient de souligner que le Service assume le Secrétariat de la Commission interministérielle d'appel chargée d'examiner les demandes d'exonération fiscales et sociales des entreprises favorisant l'intéressement du personnel à la productivité, participe aux travaux du Comité national consultatif pour l'application de l'Ordonnance concernant l'intéressement des travailleurs, est associé comme membre de droit aux travaux du Comité de coordination de promotion sociale, collabore enfin à de nombreuses journées d'études sur ces problèmes, à Paris et en province, devant des auditoires de patrons et de salariés.

B. — Une section « prêts » dont les fonds sont attribués soit au titre des prêts « de productivité », soit au titre des prêts « d'organisation », soit pour le financement de l'organisation et de l'équipement des entreprises de construction qui appliquent les méthodes de haute productivité. Il est seulement rappelé, à cet égard, qu'au 1^{er} octobre 1959, plus de 5 milliards de francs avaient été versés à près de 250 entreprises bénéficiaires. Les dossiers continuent à être reçus et instruits par le Service auquel il appartient par ailleurs d'exercer, sur les résultats obtenus, l'indispensable contrôle d'efficacité.

II. — Dans un autre domaine, celui des échanges internationaux, le Service a pour tâche de continuer à assurer la liaison avec l'Agence européenne de Productivité, dont il est, à l'instar des autres centres nationaux, le correspondant officiel.

D'autre part, sa collaboration est demandée pour faciliter l'envoi, dans les pays du Marché commun ou aux Etats-Unis, de missions d'industriels, d'agriculteurs et de syndicalistes français.

Il apporte enfin une aide importante, en matière de productivité, à la coopération technique française. Pour la seule année 1959, il a en effet organisé plus de 100 stages, en France, d'étrangers appartenant notamment aux pays sous-développés et qui ont groupé plusieurs centaines de personnes.

III. — Des différentes expériences et confrontations qu'il est ainsi chargé de suivre ou auxquelles il apporte son concours, le Service de Productivité a reçu la mission de tirer de façon permanente les conclusions qui lui permettent d'élaborer une doctrine sur les problèmes de mesures, les méthodes d'organisation et de gestion, les besoins nouveaux de la formation et de l'enseignement et les conséquences sociales de la productivité.

Les synthèses qu'il peut ainsi dégager lui permettent de renouveler constamment les conseils qu'il est appelé à donner à tous ceux — entreprises, cadres, groupements, ministères techniques, syndicats — qui sont chargés d'appliquer ces techniques, de tracer un cadre aux activités de l'ensemble des organisateurs et conseillers d'entreprises avec lesquels il maintient des contacts étroits, par l'intermédiaire de leurs associations professionnelles, d'orienter enfin l'ensemble de l'action de productivité en fonction des objectifs économiques et des directives du Plan.

A cet égard apparaît nettement la fonction essentielle du Service qui est de concevoir, sur le plan national, l'utilisation optimum de la productivité, conçue comme l'un des moteurs du progrès économique.

*
* *

Les lignes ci-après permettent de se rendre compte des principales actions de productivité engagées en 1958 et 1959 (cf. chapitre 44-19).

CHAPITRE 44-14

Le total des crédits rattachés au chapitre 44-14 pour l'année 1958 et les neuf premiers mois de l'année 1959 s'élève à :

— Reliquat disponible au 31 décembre 1957 sur les arrêtés de retrait de fonds antérieurs.....	500.000.000.
— Arrêté de retrait de fonds au 27 juin 1958.....	466.501.000.
— Arrêté de retrait de fonds du 14 novembre 1958.....	683.669.000.
— Arrêté de retrait de fonds du 25 avril 1959.....	693.226.000.
	<hr/>
	2.343.396.000.

Ces crédits ont été utilisés au règlement des dépenses relatives à la poursuite des actions de productivité engagées antérieurement à la date du 1^{er} janvier 1958 et au démarrage des actions approuvées pendant la période considérée.

Chacune de ces actions fait l'objet :

- d'une instruction par les services du Commissariat général en liaison avec les ministères techniques compétents ;
- d'un examen, pour avis, d'une commission consultative composée de représentants des ministères techniques, du patronat, des milieux agricoles et des organisations syndicales libres ;
- d'une décision d'octroi de subvention du Commissaire général.

La gestion comptable des fonds rattachés par voie de fonds de concours au chapitre 44-14 est assurée par l'Association française pour l'accroissement de la productivité agissant sur instructions du Commissariat général. Pratiquement, les bénéficiaires de subventions établissent périodiquement des relevés de dépenses qu'ils transmettent au Commissariat général. Après vérification de la conformité de ces dépenses aux programmes approuvés par la Commission consultative précitée, les services du Commissariat général établissent les ordres de paiement correspondants qui permettent à l'A. F. A. P. d'en effectuer le remboursement dans le cadre des crédits ayant fait l'objet de la décision de principe du Commissaire général.

Ces actions s'inscrivent dans les différents chapitres du programme français d'accroissement de la productivité résultant des accords franco-américains (1) relatifs à la constitution du fonds national de la productivité.

Liste des principales actions de productivité engagées au titre des différents chapitres du programme français de productivité.

CHAPITRE A/1. — Industrie.

Les subventions accordées dans le domaine industriel ont eu essentiellement pour objet la création de 37 centres professionnels de productivité (qui s'auto-financent largement) et qui ont un triple rôle : informer et former les chefs d'entreprise et les cadres, vulgariser les techniques d'organisation, étudier l'amélioration des structures et des conditions d'exploitation des professions.

Pendant la période allant du 1^{er} janvier 1958 au 1^{er} octobre 1959 les principales actions ont eu trait à la création de 3 nouveaux centres professionnels et de 6 centres artisanaux de productivité.

(1) Accord Buron-Labouisse du 28 mai 1953, accord Pflimlin-Timmons du 4 mai 1955, accord Gaillard-Tuthill du 4 septembre 1957.

CHAPITRE A/2. — *Construction.*

Les subventions accordées en ce domaine ont pour objet d'introduire des méthodes industrielles dans le bâtiment par des actions au sein des professions : création de centres de productivité ou actions de groupements en vue de l'établissement de programme de constructions homogènes.

CHAPITRE A/3. — *Commerce consommation.*

Les projets financés à ce titre visent à développer les groupements et les liaisons interentreprises, l'enseignement des techniques commerciales, l'organisation des marchés et l'éducation des consommateurs.

Indépendamment des actions précédemment engagées, on peut citer parmi les initiatives récentes un important programme de formation d'assistants techniques du commerce ayant pour objet de former des spécialistes des problèmes d'organisation commerciale qui sont mis à la disposition des chambres de commerce, des centres régionaux ou des entreprises qui en feront la demande.

Cette action est réalisée en liaison avec le centre d'études du commerce qui poursuit parallèlement sa tâche d'études et de conseil.

CHAPITRE B. — *Agriculture.*

Les projets spéciaux financés en matière agricole répondent aux objectifs suivants : améliorer les rendements agricoles, élever le revenu des agriculteurs, orienter l'agriculture vers les productions économiquement rentables, revaloriser des produits agricoles par l'amélioration de la qualité, organiser les marchés agricoles en vue de régulariser les cours et de faciliter les exportations.

Ils peuvent être regroupés sous les rubriques suivantes :

- a) Actions en vue de l'extension de certaines productions, la diminution des coûts et l'amélioration de la qualité ;
- b) Actions en vue de faciliter la mise en commun des expériences et des moyens de production ;
- c) Actions de vulgarisation et d'enseignement.

CHAPITRE C. — *Enseignement.*

CHAPITRE D. — *Formation des cadres.*

Les actions engagées dans ces domaines tiennent de la pénurie de cadres constatées en France tant en nombre qu'en qualité. Elles tendent d'une part, à évaluer les besoins, d'autre part, à adapter l'enseignement à ces besoins en procédant aux recherches nécessaires et en mettant en place les organismes susceptibles de diffuser ces enseignements.

On peut noter, en particulier, le développement du Centre de recherches et de productivité de l'enseignement technique, la mise en place d'instituts de préparation à l'administration des entreprises auprès de chacune des universités de province, l'aide apportée à diverses écoles régionales favorisant la promotion du travail, et enfin, dans le domaine des techniques nouvelles, l'action menée par l'Association française pour le contrôle de la qualité, par l'Association française de recherche opérationnelle et par le Centre français de l'automation, aidé par le Gouvernement.

CHAPITRE E. — *Formation générale ouvrière.*

Les actions engagées à ce titre ont pour but d'accroître la participation du personnel des entreprises à l'effort de productivité. Elles s'appuient essentiellement sur la collaboration des organisations syndicales libres.

Elles ont permis d'assurer en particulier les programmes de formation syndicale des centrales syndicales (C. G. T.-F. O., C. F. T. C., C. G. C.) et le fonctionnement de divers bureaux d'études économiques auprès de ces mêmes centrales et de bureaux intersyndicaux.

CHAPITRE F. — *Recherche sur l'évolution de la productivité.*

Les crédits engagés à ce titre ont permis la réalisation d'un nombre important d'études comparatives de productivité réalisées par le Centre d'études et de mesures de productivité.

CHAPITRE G. — *Recherche sur les facteurs affectant l'efficacité de l'économie française.*

Ces recherches portent, par définition, sur les sujets très variés ayant trait notamment aux sciences humaines et d'aménagement des horaires de travail.

CHAPITRE H-1. — *Information, diffusion.*

Ces crédits sont consacrés à la réalisation des actions de documentation, d'édition, d'information et de diffusion menées par l'Association française pour l'accroissement de la productivité, sous l'égide du Commissariat général (publication de la revue « Documents », service de renseignements techniques, centre audio-visuel, journées d'informations en province, etc.).

CHAPITRE J. — *Assistance technique intraeuropéenne.*

Ces crédits servent au financement du programme de mission de productivité intraeuropéenne réalisé par le Commissariat général et l'A. F. A. P., sur propositions des ministères techniques.

CHAPITRE K. — *Actions régionales.*

Pendant l'année 1958-1959, le Commissariat général s'est employé à poursuivre la politique de décentralisation de la productivité engagée depuis le début de 1954. Cette politique s'appuie sur des centres régionaux et locaux de productivité, organismes d'impulsion et de coordination des actions de productivité entreprises à l'échelon régional ou départemental (Marseille, Lyon, Limoges, Mulhouse, Reims, Pau, Montpellier, Strasbourg, Toulouse, Lons-le-Saunier, Mézières, Nancy, Saint-Etienne, Dijon, Mende, Bordeaux).

Certains de ces Comités sont d'ores et déjà inclus dans les Centres régionaux d'expansion et leur action s'intègre dans les plans de développement régionaux, la fusion des deux Commissariats doit permettre d'accélérer cette coordination dans le cadre des régions-programmes.

CHAPITRE L. — *Sarre.*

Ces crédits prévus dans les accords Pflimlin-Timmons ont été entièrement versés à la Sarre.

CHAPITRE M. — *Algérie, Tunisie, Maroc.*

En ce qui concerne l'Algérie, un programme général d'un montant de 300 millions est en cours de réalisation : il comporte une série d'actions concrètes tendant à assurer le plein emploi de la main-d'œuvre, à améliorer l'éducation professionnelle des masses musulmanes et à augmenter les rendements en matière agricole et à aider la rationalisation des entreprises.

Ces travaux sont menés sur place par le Centre algérien d'expansion économique et sociale (C. A. E. E. S.), qui travaille en étroite liaison avec la Direction du plan de développement de l'Algérie.

En ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, des programmes d'environ 300 millions sont en cours, en ce qui concerne l'accroissement de la productivité dans le domaine agricole, industriel et administratif.

Ces programmes ont été menés à la demande et en collaboration avec le service de coopération technique internationale du Ministère des Affaires étrangères.

ANNEXE II

Le Comité permanent de marchés d'intérêt national.

Le principe de la création de marchés d'intérêt national a été posé par le décret n° 53-959 du 30 septembre 1953, mais la doctrine des Pouvoirs publics, en cette matière, demandait encore à être précisée.

En 1956, ce décret n'ayant pas reçu de commencement d'exécution, le Ministre des Finances de l'époque s'est préoccupé de mettre au point la réglementation nécessaire. D'autre part, diverses initiatives s'étant manifestées sur le plan parlementaire et sur le plan des administrations centrales en vue de transférer la totalité des activités de gros des Halles centrales de Paris sur des terrains situés à la Villette, il était nécessaire de préciser les directives gouvernementales.

De leur côté, les organisations professionnelles s'étaient orientées vers l'aménagement des Halles centrales sur leur emplacement actuel (Société d'économie mixte pour la modernisation des pavillons de la viande). Les études faites par les professionnels avaient abouti à l'établissement d'un avant-projet détaillé, alors que les administrations compétentes ne disposaient que d'études fragmentaires et incomplètes. C'est dans ces circonstances que le Ministre des Finances a pensé réunir, au sein du Comité permanent, un certain nombre de personnes choisies *intuitu personæ* en raison de leur compétence particulière en cette matière. Le Comité permanent d'étude des marchés d'intérêt national fut ainsi créé par un arrêté du 21 janvier 1956 et placé sous la présidence de M. Hirsch, Commissaire général au Plan. Ce Comité était chargé :

- de regrouper les études faites sur l'ensemble des problèmes posés par l'organisation des marchés d'intérêt national et par l'approvisionnement de l'agglomération parisienne ;

- de préparer l'application du décret n° 53-959 du 30 septembre 1953 tendant à l'organisation d'un réseau de marchés d'intérêt national, et du décret n° 53-944 du 30 septembre 1953 portant réglementation des Halles centrales de Paris ;

- d'étudier les mesures à prendre en vue d'améliorer les circuits de distribution ;

- d'élaborer un plan d'ensemble des équipements à effectuer ;

- de proposer les moyens techniques et les mesures d'ordre réglementaire, législatif et financier nécessaires à la réalisation du plan d'ensemble défini ci-dessus.

L'arrêté constitutif du comité permanent a prévu que cet organisme pourrait effectuer ces études, soit directement, soit en obtenant le concours de bureaux d'études privés et qu'il disposerait des crédits nécessaires à ces études. Le Ministre des Finances entendait, en effet, que les études faites par ce comité aboutissent à l'établissement d'avant-projets détaillés comparables à ceux qui avaient été établis par les groupements professionnels afin de pouvoir effectuer les comparaisons nécessaires et permettre aux pouvoirs publics de prendre leurs décisions en connaissance de cause.

Depuis sa création, le comité permanent a tenu 47 séances et a procédé :

1° A l'élaboration de la réglementation ainsi qu'à la préparation des textes législatifs nécessaires à l'application du décret du 30 septembre 1953. C'est ainsi qu'ont été préparés par le comité permanent :

- le décret n° 58-550 du 27 juin 1958 fixant les périmètres de protection des marchés d'intérêt national ;

- le décret n° 58-560 du 28 juin 1958 autorisant la pratique des enchères ;
- l'ordonnance n° 58-766 du 25 août 1958 et du décret d'application n° 58-767 du 25 août 1958 portant organisation générale des marchés d'intérêt national ;
- l'ordonnance n° 59-44 du 6 janvier 1959 relative aux marchés d'intérêt national et aux Halles centrales de Paris ;
- le décret n° 59-55 du 6 janvier 1959 portant classement d'intérêt national de Paris-la-Villette ;
- le décret n° 59-56 du 6 janvier 1959 portant règlement d'administration publique pour la création du marché d'intérêt national de Paris-la-Villette.

Ainsi furent précisées les bases juridiques nécessaires à l'établissement du réseau de marchés d'intérêt national et au transfert des Halles centrales de Paris.

2° A l'élaboration du plan général d'implantation du réseau de marchés d'intérêt national sur l'ensemble du territoire ;

3° A l'établissement d'avant-projets détaillés des installations nécessaires à la création d'un marché d'intérêt national dans la banlieue Sud de Paris en vue de décongestionner les Halles centrales ;

4° A la fixation de la procédure de classement des marchés d'intérêt national et à définir les critères essentiels à retenir pour ces classements ;

5° A l'organisation d'une bourse aux enchères à Paris ;

6° A la réorganisation du marché de gros des vins à Paris ;

7° A l'étude des projets de création de marchés d'intérêt national en province.

Les dépenses inscrites au budget du Commissariat général du Plan, chapitre 37-92, correspondent au financement :

- des enquêtes effectuées par certains agents de l'administration en province ;
- des études confiées à des bureaux d'étude publics ou privés, notamment celles relatives à l'établissement des avant-projets ;
- aux frais de déplacement des agents des services publics chargés d'enquêtes pour le compte du Comité permanent.

*
* *

On peut se demander pourquoi ce n'est pas une commission classique du Plan qui s'est chargée de cette question.

La raison en est la suivante :

Le Ministre des Finances signataire de l'arrêté du 21 janvier 1956 portant création du Comité permanent a tenu à constituer un groupe d'experts aussi réduit que possible et capable de répondre rapidement aux demandes qui lui sont faites par le Ministre des Finances et des Affaires économiques ou par les Ministres techniques compétents.

Le Ministre des Finances a voulu ainsi éviter de faire appel à toutes les administrations compétentes ainsi qu'aux organisations professionnelles intéressées avant que la réglementation des marchés d'intérêt national et la doctrine relative à la réorganisation des Halles centrales de Paris soient établies sur des bases précises. C'est pourquoi il n'a pas jugé utile de faire appel aux commissions classiques du Plan. Toutefois, l'article 6 de l'arrêté constitutif du Comité permanent a prévu que le Comité pourrait entendre toutes les personnes appartenant aussi bien aux administrations et établissements publics qu'aux collectivités, aux organisations professionnelles et œuvres privées, ainsi que tous les experts qu'il estimerait utile de consulter.

Les dix premières réunions du Comité permanent, en 1956, ont d'ailleurs été consacrées à l'audition des personnalités professionnelles et des autres fonctionnaires compétents en matière de marchés et de distribution de produits agricoles et alimentaires.

ANNEXE III

L'Association française pour l'accroissement de la productivité.

Créée en 1950 pour faciliter la réalisation de la politique d'accroissement de la productivité décidée par les pouvoirs publics, l'Association française pour l'accroissement de la productivité apparaît comme l'organe d'exécution du service Productivité. Elle intervient essentiellement sur deux plans :

a) *Gestion des projets spéciaux financés sur le Fonds national de la productivité.*

C'est l'A. F. A. P. qui effectue sur instructions du Commissariat général du Plan toutes les opérations de paiement relatives à la réalisation des actions subventionnées :

b) *Information et diffusion des techniques de productivité.*

C'est l'A. F. A. P. qui assure auprès du secteur privé la diffusion des informations concernant l'application des techniques de productivité grâce à ses divers services :

— service d'orientation et d'information techniques (5 millions de volumes, informations économiques et techniques, traduction de revues techniques étrangères, revues de presse) ;

— service conférences-missions (organisation de journées d'études ou d'information, visites d'usines, séminaires, conférences-discussions, etc.) ;

— centre audio-visuel (location d'appareils et de films).

Animée par un conseil d'administration où sont représentés non seulement les Ministères techniques intéressés mais aussi les organisations patronales industrielles et agricoles et les organisations syndicales libres, l'A. F. A. P. constitue le complément indispensable du service Productivité du Commissariat général dont la tâche est une tâche de conception et d'animation et non d'exécution.

Au titre de 1959 on peut relever au crédit de l'A. F. A. P. les activités suivantes :

c) *Diagnostics et études.*

De nombreux diagnostics ont été effectués à la demande d'entreprises diverses et des rapports d'orientation ont été établis à leur intention.

d) *Participation du C. I. M. aux foires et manifestations.*

(Cleveland, Hanovre, Londres, Tunis, provinces françaises, Salon et congrès de la manutention, etc.).

FINANCEMENT DE L'A. F. A. P. EN 1959.

1° *Crédits budgétaires* : 150.850.000.

2° *Crédits provenant du Fonds National de la Productivité* :

C. I. M.....	pour mémoire.
C. R. E. D. O. C. (1).....	25.000.000
Personnel payé sur projets spéciaux.....	35.000.000
	<hr/>
	60.000.000

(1) Cf p. 20 « Financement du C. R. E. D. O. C. ».

3° Recettes propres des différents services de l'A. F. A. P. (participation du secteur privé) :

Recettes de l'A. F. A. P.....	32.000.000
Recettes du Centre d'information.....	28.000.000
Recettes du C. R. E. D. O. C.....	30.000.000
	<hr/>
	90.000.000

CHAPITRE 44-12. — I. — *Activités de l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité (A. F. A. P.) en 1959.*

1° Service comptabilité : gestion comptable de plus de 250 projets spéciaux.

2° Service d'orientation et d'information :

a) Plus de 8.000 renseignements de toute nature, sur les techniques et méthodes à mettre en œuvre, communiqués par le service au public (industriels, etc.) ;

b) Section Informations Economiques et Techniques :

— plus de 100 bibliographies diffusées à des professions diverses ;

— réponse à 500 demandes de renseignements techniques jusqu'au 1^{er} octobre ;

c) Section Recherches, Enquêtes, liaisons régionales :

— tenue et mise à jour de 30.000 dossiers industriels qui ont eu recours aux services de l'A. F. A. P. ;

— tenue et mise à jour d'un fichier des organismes horizontaux de productivité ou centres régionaux et d'un fichier des entreprises (plusieurs milliers de fiches) ;

— décentralisation régionale de la documentation dans les centres régionaux de productivité ;

d) Documents diffusés par le service : répertoire des ouvrages de la bibliothèque, revues de presse journalières et mensuelles, traduction de nombreuses études étrangères, diffusion des bibliographies spécialisées, etc.

3° Service Conférences-Missions :

a) Conférences-visites dans les entreprises de haute productivité :

— plus de 50 entreprises visitées ;

— plus de 1.000 participants payants ;

b) Journées d'études :

— réduction des coûts dans les entreprises ;

— utilisation des machines à cartes perforées ;

— techniques américaines en matière de gestion commerciale, problèmes publicitaires, etc. ;

c) Conférences-discussions :

— huitième cycle de neuf conférences consacrées à « Quelques aspects des relations humaines dans le cadre de la civilisation industrielle » ;

— neuvième cycle de dix conférences sur « Les problèmes qui se posent aux entreprises en expansion, leurs incidences financières ».

Chaque conférence réunit une centaine d'auditeurs ;

d) Voyages d'études : organisation, sur le plan technique, de quinze missions financées par les professions intéressées aux U. S. A. ou en Europe ;

e) Réception de stagiaires ou de missions étrangères en France : réception de nombreuses missions étrangères ;

4° Service itinérant d'informations régionales : organisation, à la demande du Commissariat, de nombreuses journées d'études en province, dans le cadre des Centres régionaux de productivité (notamment, en 1959, en matière commerciale) ;

5° Centre audio-visuel :

- a) Location de films et d'appareils : 8 millions de recettes en 1959 ;
- b) Prestations du Service Interprétation : 3 millions de recettes en 1959 ;
- c) Production de films sur les techniques de productivité : une dizaine en 1959 ;
- d) Synchronisation et traduction d'une dizaine de films étrangers ;
- e) Participation du Centre audio-visuel à de nombreuses manifestations sur l'utilisation des moyens audio-visuels ;
- f) Fichier : tenue à jour de 10.000 fiches de films techniques ;

6° Centre d'Information de la Manutention :

- a) Organisation de voyages d'études autofinancés par les industriels de la manutention ;
- b) Cours et conférences : de nombreux cours de perfectionnement « Manutention » ont été effectués par le C. I. M , à Paris et en province, à l'intention des ingénieurs, spécialistes et cadres.

ANNEXE IV

L'activité et le financement du Centre de recherches et de documentation sur la consommation (C. R. E. D. O. C.)

I. — L'activité :

Etudes économiques :

- estimation de la consommation privée en 1957 et 1958, analysée en 200 catégories de produits, et premières prévisions de la consommation en 1959 et 1960 ;
- prévisions de la consommation privée en 1965 et 1975 en 20 catégories de produits ;
- études détaillées des consommations médicales par région, régime d'assurance et type de prestations ;
- étude sur le développement économique et démographique d'une grande agglomération française au cours des 15 prochaines années et son incidence sur les besoins en logements, équipements sanitaires, scolaires, techniques, administratifs et sociaux. Début d'études analogues sur d'autres agglomérations.

Création de nouvelles sources statistiques :

- poursuite d'une vaste enquête par sondage sur l'automobile (12.000 enquêtes) organisée par le C. R. E. D. O. C. avec financement de l'industrie privée, exécutée par l'I. N. S. E. E. ;
- début d'une enquête par sondage sur les dépenses de santé (8.000 ménages) ;
- préparation d'une enquête par sondage sur le textile (12.000 ménages) analogue à la première par ses conditions de réalisation.

Recherche économétrique et statistique :

- Analyse détaillée des résultats d'une enquête par sondage faite en 1956 sur 20.000 ménages en vue :
- de déterminer des lois de comportement de consommateurs français en fonction du revenu, de la catégorie sociale, de la région, etc. ;
 - d'élaborer des modèles prévisionnels de la demande par produit à l'usage des pouvoirs publics et des industriels.

Publications, enseignement :

Les résultats des travaux du C. R. E. D. O. C. sont publiés dans une revue trimestrielle « Consommation » (400 pages imprimées par an).

Le C. R. E. D. O. C. participe à divers enseignements destinés à développer l'analyse économique et statistique dans la gestion des administrations et des entreprises.

II. — *Le financement :*

Ressources libres :

— subvention	25.000.000
— reliquat subvention 1958.....	5.633.000
— recettes propres (publications, contrats).....	6.030.000

Ressources affectées :

— commissariat général au plan (équipements urbains).....	8.900.000
— sécurité sociale	6.000.000
— S. E. I. T. A.....	6.000.000
— Kodak	4.000.000
— gouvernement tunisien	1.500.000

63.063 000